



Mon Bilan
Décllic

Mon Bilan Décllic

Le Bilan de Compétences
qui va plus loin

Votre contact

Pauline GUYON

Dirigeante de Job Décllic

Psychologue certifiée MBTI

happy@jobdeclic.fr – 06 44 03 11 00

Job Décllic – 105 Bd Baille – 13005 Marseille & en Visio – happy@jobdeclic.fr – 06 44 03 11 00

N° SIRET : 493 589 584 00025 – NDA : 93131900913

www.jobdeclic.fr

Sommaire

1. Le Programme	p. 3
2. Nos différentes Formules	p. 6
3. Notre Code de Déontologie	p. 8
4. Les 5 financements possibles	p. 10
5. Témoignages de clients	p. 11

Cadre légal du Bilan de Compétences

Mon Bilan Déclic rentre dans le cadre légal défini par les textes suivants :

- > Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.
- > Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État
- > Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- > Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter nos CGV et notre Règlement Intérieur en pied de page de notre site www.jobdeclic.fr.

Le Programme

OBJECTIFS

- > Identifier les axes forts de sa personnalité
- > Recenser ses motivations professionnelles et les prioriser
- > Etablir une analyse factuelle de son parcours professionnel (formations, expériences, compétences)
- > Identifier ses principales compétences transférables
- > Définir ses conditions d'exercice optimales de travail
- > Définir ou confirmer un (ou plusieurs) projet(s) professionnel(s) en fonction du profil professionnel déterminé
- > Etablir un plan d'action opérationnel

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Tout salarié (du secteur public ou privé) ou demandeur d'emploi désirant faire le point sur sa vie professionnelle afin de la faire évoluer positivement. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

Le caractère volontaire et engagé du bénéficiaire est indispensable.

DUREE

Cf détail pour chaque formule

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Une Séance Découverte (un entretien gratuit et sans engagement d'une heure environ, en présentiel, visio ou par téléphone) permet au bénéficiaire de recevoir toutes les informations concernant le cadre déontologique et légal du Bilan de Compétences ainsi que nos méthodes utilisées. Cette Séance Découverte permet également d'analyser le besoin du bénéficiaire et de coconstruire le programme personnalisé.

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'une proposition précisant la formule retenue, les modalités et **périodes de réalisation (date de démarrage potentiel)**, le montant de la prestation. Cette proposition est transmise sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr.

La prestation, après acceptation de la proposition, pourra intervenir dans un délai de 14 jours après signature du contrat ou validation du devis via moncompteactivite.gouv.fr, ou à la date convenue dans le cadre d'une convention de formation.

DEROULEMENT

Le déroulement du Bilan de Compétences Déclic suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail. La durée de ces différentes phases dépend de la formule de Bilan de Compétences choisie par le(a) bénéficiaire.

1/ Phase préliminaire

- > Analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire
- > Elaboration du format le plus adapté à la situation et aux attentes spécifiques
- > Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan et de clarification des objectifs personnalisés

2/ Phase d'investigation

- > Exploration de la personnalité et des motivations profondes
- > Analyse de la dynamique du parcours professionnel
- > Identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- > Exploration des possibilités d'évolution professionnelle, de mobilité interne ou de reconversion

3/ Phase de conclusion

- > Identification des conditions et des moyens nécessaires à la réalisation du ou des projets professionnels
- > Planification des principales modalités et étapes du ou des projets professionnels (stratégie et plan d'actions)

Entretien de suivi à 6 mois

Un entretien est proposé dans les 6 mois à l'issue du bilan, afin de faire le point sur la réalisation du projet professionnel planifié et, si nécessaire, de réajuster sa mise en œuvre.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Plusieurs outils sont mis à dispositions du bénéficiaire et sont adaptés selon les besoins, afin d'atteindre au mieux les objectifs visés :

- > **Entretiens individuels** approfondis et personnalisés
- > **Ateliers collectifs** pour être dynamisés par l'intelligence collective (dans les formules Synergies, sur Marseille uniquement, groupe de 8 personnes maximum)
- > Documents d'auto positionnement et grilles de lecture d'investigation. Ils sont envoyés par

mail à l'issue de chaque séance et rythment le déroulement du bilan de compétences (formation en distanciel asynchrone¹)

- > Passation et restitution de **questionnaires de personnalité** (MBTI, les ancrs de motivation d'E. Schein, RIASEC...)
- > Travail personnel de **recherches**
- > Mise à disposition d'une liste de **sites internet ressources**
- > **Enquêtes-métiers** auprès de professionnels
- > Le **document de synthèse**

La durée totale du Bilan de Compétences inclut les temps de face à face (en individuel ou en collectif et en présentiel ou distanciel synchrone) et les temps de travail guidé à l'aide de documents (distanciel asynchrone).

Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

MODALITE D'EVALUATION & ATTESTATION DE SUIVI

Il sera remis à la fin du bilan une attestation de fin de formation signée par le Consultant et le Bénéficiaire.

L'atteinte des objectifs du Bilan de compétences est évaluée tout au long du processus par le bénéficiaire à partir de « Ma feuille de route auto-évaluation » et en fin de parcours par le consultant qui renseigne et signe le document « Evaluation des acquis » qu'il remet au bénéficiaire.

Le bénéficiaire et le Consultant signent une attestation de présence.

Un questionnaire d'évaluation à chaud de fin de prestation permet d'évaluer le taux de satisfaction du bénéficiaire.

Six mois après l'issue de la formation, une Séance Post Bilan est proposée pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites. La Consultante envoie également par mail un questionnaire de satisfaction à froid, Recueil d'impact.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La prestation est ouverte à tout public.

En cas de situation spécifique vous concernant (handicap ou autre), afin que nous puissions en tenir compte et envisager, si besoin, un aménagement de la formation et/ou une orientation vers des services dédiés, n'hésitez pas à contacter la personne référente handicap de Job Déclic : Pauline Guyon, 06 44 03 11 00, happy@jobdeclic.fr.

¹ Une formation en distanciel synchrone est une formation via un outil de visioconférence, une formation en distanciel asynchrone est une formation via un document écrit ou une vidéo sans présence du formateur.

Nos locaux n'étant pas adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite, nous rechercherons ensemble la solution la mieux adaptée parmi :

- formation entièrement à distance (en distanciel synchrone)
- dans des locaux adaptés
- à votre domicile.

Nos différentes Formules

> En individuel

Formule Essentiel

Le Bilan de Compétences Déclic formule Essentiel permet d'explorer son type de personnalité, ses motivations et ses Réussites pour découvrir ses Talents et définir une (ou plusieurs) pistes de projet professionnel aligné avec soi.

Points forts de la Formule

- > Reprendre en mains son parcours professionnel
- > Mettre en cohérence toutes ses expériences et motivations pour dégager des pistes de projet qui font sens pour soi

Modalités & Durée :

- > **13 heures d'accompagnement en face à face** avec une Consultante dédiée
7 séances individuelles
- > **Un travail personnel guidé entre les séances**
Temps estimé : 11 heures
- > **1 heure de suivi à 6 mois – Offerte**

Tarif : 1 750 €

Formule Horizon

Le Bilan de Compétences Déclic formule Horizon comprend la globalité de la Formule Essentiel avec en plus l'exploration de sa Mission de Vie pour aligner son projet professionnel à la contribution qu'elle souhaite apporter au Monde.

Points forts de la Formule

- > Découvrir sa Mission de Vie
- > Définir un projet professionnel qui intègre sa Mission de Vie

Modalités & Durée :

- > **14 h 30 heures d'accompagnement en face à face** avec une Consultante dédiée
8 séances individuelles dont 1 séance « Mission de Vie »
- > **Un travail personnel guidé entre les séances**
Temps estimé : 11 heures
- > **1 heure de suivi à 6 mois – Offerte**

Tarif : 1 900 €

> En Groupe et Séances individuelles (uniquement sur Marseille)

Formule Synergie

Le Bilan de Compétences Déclic formule Synergie permet d'associer la force de l'intelligence collective à l'accompagnement sur mesure en séances individuelles.

Les Ateliers Collectifs se font dans un cadre bienveillant et sécurisé.

Le nombre de participants est de minimum 4 et maximum 8, pour permettre un suivi personnalisé tout au long du parcours.

Les Ateliers collectifs sont co-animés par 2 consultantes seniors, aux parcours complémentaires (Psychologue Certifiée MBTI et Coach Ancienne DRH)

NB : Suivant la période, le 1^{er} Atelier collectif peut être transformé en une séance individuelle d'1 h sans préjudice au bon fonctionnement du déroulé pédagogique.

Points forts de la Formule

- > Dynamiser la construction de votre projet professionnel par la force de l'intelligence collective
- > Alternier entre temps collectifs et individuels pour retirer le meilleur de chaque apport

Modalités & Durée :

- > **17 heures d'accompagnement en face à face**
*4 Ateliers collectifs de 3h30 co-animés par les deux consultantes
 + 2 séances individuelles d'1h30 en alternance avec l'une puis l'autre consultante*
- > **Un travail personnel guidé entre les séances**
Temps estimé : 11 heures
- > **1 Atelier collectif Post Bilan à 6 mois de 2 heures – Offert**

Tarif : 1 600 €

Formule Synergie +

Une déclinaison de la formule Synergie avec plus de temps d'accompagnement individuel, dont la Séance Sur Mesure permettant une adaptation totalement ajustée au besoin de la personne.

Elle permet d'aborder des problématiques spécifiques en lien avec le projet professionnel, comme par exemple, travail sur la confiance en soi, travail sur lever les freins et les obstacles face à une situation bloquée, accompagnement à booster le projet, structurer et ancrer le plan d'action.

NB : Cette séance peut se réaliser à n'importe quel moment du parcours.

Modalités & Durée :

- > **18 heures 30 d'accompagnement en face à face**
4 Ateliers collectifs de 3h30 co-animés par les deux consultantes

+ 2 séances individuelles d'1h30 en alternance avec l'une puis l'autre consultante
+ 1 Séance individuelle Sur Mesure (1h30)

> **Un travail personnel guidé entre les séances**

Temps estimé : 11 heures

> **1 Atelier collectif Post Bilan à 6 mois de 2 heures – Offert**

Tarif : 1 750 €

Formule Synergie ++

Une déclinaison de la formule Synergie + avec en plus une Séance individuelle dédiée à l'exploration de sa **Mission de Vie** pour aligner son projet professionnel à la contribution qu'elle souhaite apporter au Monde. Axer son futur projet professionnel à partir de sa Mission de Vie lui donne plus de force et d'assise.

NB : Cette séance peut se réaliser à n'importe quel moment du parcours.

Modalités & Durée :

> **20 heures d'accompagnement en face à face**

4 Ateliers collectifs de 3h30 co-animés par les deux consultantes

+ 2 séances individuelles d'1h30 en alternance avec l'une puis l'autre consultante

+ 1 séance individuelle Sur Mesure (1h30)

+ 1 séance individuelle Mission de Vie (1h30)

> **Un travail personnel guidé entre les séances**

Temps estimé : 11 heures

> **1 Atelier collectif Post Bilan à 6 mois de 2 heures – Offert**

Tarif : 1 900 €

Notre Code de Déontologie

Nos Consultants s'engagent à l'égard des personnes accompagnées en Bilan de Compétences, à respecter les principes suivants :

1. Respect du consentement

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche.

Le Bilan est réalisé à la demande du bénéficiaire et nécessite son entière adhésion.

2. Confidentialité

Garantir le plus strict degré de confidentialité sauf si la loi les oblige à divulguer certaines informations.

Préserver cette confidentialité dans le cadre de la supervision.

3. Neutralité

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

4. Clarté de l'offre

Présenter une offre claire et compréhensible pour le bénéficiaire qui précise la méthodologie, le coût, la durée, les objectifs et les modalités.

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre.

5. Engagement réciproque

Engager avec le bénéficiaire une relation qui le responsabilise et le conduit à être acteur de son Bilan.

Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable.

6. Développement d'un processus d'accompagnement

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

Pour l'application de ses principes, la bonne posture adoptée par les Consultants est la suivante :

1. Professionnalisme

Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation.

Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique.

S'engager en supervision, en échanges de pratiques...

2. Positionnement

Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.

3. Indépendance

Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique.

Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.

4. Droit de réserve

Se tenir dans une attitude de réserve à l'égard de ses confrères.

Les 5 financements possibles

VIA LE CPF

Que vous soyez salarié, en recherche d'emploi ou indépendant, le CPF est le **mode de financement majoritaire** des Bilans de Compétences, avec plus de 90% des dossiers de financements.

Le CPF vous permet d'accumuler des droits formations tout au long de votre carrière. **Chaque année, votre compte est alimenté de 500 €** (si vous êtes à temps plein).

Votre cagnotte formation peut atteindre **jusqu'à 5 000 €** (voire 8 000 € si vous êtes peu qualifié).

Pour connaître votre solde, connectez-vous sur le site "Mon Compte Formation"

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

À noter

Pour mobiliser leur CPF, les **agents de la fonction publique** d'État et territoriale doivent adresser leur demande à leur administration et les agents de la fonction publique hospitalière doivent adresser leur demande à l'ANFH.

À savoir

Depuis mars 2026, un **plafond** d'utilisation du CPF a été fixé à un **maximum de 1 600 €** pour les Bilans de Compétences, même si vos droits couvrent l'intégralité de la formation. Par ailleurs un **reste à charge de 150 €** s'applique systématiquement. Il n'est autorisé de refaire un bilan de compétences que tous les 5 ans.

NB : le reste à charge ne s'applique pas aux demandeurs d'emploi et, sous conditions, aux personnes en reconversion. Dans certains cas, votre employeur (ou votre OPCO) pourrait le prendre en charge.

VIA LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le Bilan de Compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Cela implique que votre employeur soit informé de votre démarche.

VIA FRANCE TRAVAIL

Le bilan de compétences peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de France Travail (cela dépend des régions, renseignez-vous auprès de votre conseiller France travail). En tant que demandeur(se) d'emploi, vous pouvez également mobiliser votre CPF.

VIA UN FINANCEMENT PERSONNEL

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son Bilan de Compétences, sans les inconvénients et longueurs administratifs.

AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Le bilan de compétences peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance).

Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation (renseignez-vous).

Témoignages de clients

« J'ai pris conscience que je peux exercer un métier qui est le prolongement de moi ! Aujourd'hui j'ai retrouvé un job qui me correspond, je connais mieux mes besoins, mes qualités mais aussi mes axes de progrès. »

Célia F.

« Je me suis lancée dans la démarche de Bilan car j'avais le sentiment de m'éloigner de mon chemin de vie professionnel. J'ai découvert que je suis actrice de ma vie et qu'il ne tient qu'à moi ! »

Caroline C.

« Mon déclic a eu lieu quand j'ai pris conscience qu'en fait, j'étais à ma place dans ce job et même au sein de mon entreprise ! Tous les ingrédients de réussite étaient là, et je ne les voyais tout simplement pas ! »

Raphaël A.

« Mon déclic a été cette meilleure connaissance de moi-même, de mes capacités oubliées et de mes aspirations. De là, j'ai pu définir un nouveau projet professionnel motivant et je suis désormais prête à repartir ! »

Alice C.

« Aujourd'hui, je suis heureuse d'avoir un projet : un nouveau défi à relever ! J'ai retrouvé de la sérénité au travail et j'ai plus confiance en moi. »

Zoé D.

« Ce que j'ai particulièrement apprécié chez Job Déclic c'est de mettre au cœur de la démarche la personnalité du bénéficiaire, ses points forts, sa façon d'analyser, d'interagir avec les autres. Il n'est pas question ici de compétences qu'on a acquis et dont on va se resservir à tout prix. »

Géraldine B.